

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00042

Numéro SIREN : 706 220 548

Nom ou dénomination : CONSERVES FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 4373



Conserves France

Société Anonyme au Capital de 28.455.000 EUROS
Siège Social : Domaine du grand Frigolet 13150 TARASCON
706 220 548 RCS TARASCON

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF-PASSIF, COMPTE DE RESULTAT ANNEXES

Exercice clos au 30 06 2020

CERTIFIE CONFORME

Le Président
M. Pier Paolo ROSETTI

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : <u>CONSERVES FRANCE</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	<input type="text" value="12"/>
Adresse de l'entreprise : <u>Domaine du Grand Frigolet CS20045 13151 TARASCON</u>	Durée de l'exercice précédent	<input type="text" value="12"/>
	si déposé néant, cochez la case :	<input type="checkbox"/>

				Exercice N clos le, 30/06/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 209 165	73 861	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 528 149	1 395 382	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO	445 001	1 153 496	
		Constructions	AP	AQ	18 007 863	3 976 401	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 059 707	11 503 832	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 667 262	127 743	
		Immobilisations en cours	AV	AW		927 994	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		1 509
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE	4 500 000	7 546 661		
Prêts	BF		BG		1 448 764		
Autres immobilisations financières *	BH		BI		30 932		
TOTAL (II)		BJ	BK	54 417 148	28 186 576		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	257 935	3 891 584	
		En cours de production de biens	BN	BO		1 191 259	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		19 158 179	
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		14 661	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 656	12 737 794	
		Autres créances (3)	BZ	CA		2 765 868	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG		1 660 971		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		265 084		
TOTAL (III)		CJ	CK	269 591	41 685 399		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			104 401		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	54 686 739	69 976 376		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP			
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		(3) Part à plus d'un an :	CR		
				Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 28 455 000)	DA	28 455 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC	9 299 390	
	Réserve légale (3)		DD	91 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	242 453	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	(16 760 963)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(2 422 294)	
	Subventions d'investissement		DJ	32 281	
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	18 937 267	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	2 393 700	
	Provisions pour charges		DQ	1 582 022	
		TOTAL (III)	DR	3 975 722	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	5 403 431	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	26 687 945	
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 407 525	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	12 564 487	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	47 063 387		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	69 976 376		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	9 299 390
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 902 117	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	960 712		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	69 730 525	FE	30 851 041	FF	100 581 566
		services *	FG	2 331 558	FH	384 129	FI	2 715 687
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	72 062 083	FK	31 235 170	FL	103 297 254	
	Production stockée *					FM	(4 735 657)	
	Production immobilisée *					FN	383 484	
	Subventions d'exploitation					FO	162	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	302 439	
	Autres produits (1) (11)					FQ	27 055	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 274 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	69 959 445
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	326 094
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	14 727 558
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 263 279
	Salaires et traitements *						FY	7 728 817
	Charges sociales (10)						FZ	2 798 236
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	$\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	1 635 790
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	97 476				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	78 991	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	98 615 686	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	659 051	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	312
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	833
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 145	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	680 298
	Différences négatives de change						GS	21
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	680 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(679 174)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(20 123)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	292	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 148	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	60 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	95 441	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	320 401	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 510	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 173 700	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 497 611	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 402 171)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	99 371 322	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	101 793 616	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 422 294)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	216 461	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	2 497 611	95 441		
TOTAL GENERAL	2 497 611	95 441		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations								
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 206 557	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG	1 598 497	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	14 888 266	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	6 563 752	KQ		KR	532 247			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	36 160 781	KT		KU	1 402 759			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	37 516	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY	588 034	KZ		LA	(256 231)		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 615 547	LC		LD	14 118		
		Emballages récupérables et divers *					LE	781 950	LF		LG	14 070		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 142 807	LI		LJ	(214 813)			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	63 377 150	LO		LP	1 492 150			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	1 509	8V		8W					
Autres titres immobilisés					1P	12 046 661	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 507 146	1U		1V	33 502				
TOTAL IV					LQ	13 555 316	LR		LS	33 502				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	81 139 023	ØH		ØJ	1 525 652				
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	4 206 557	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	1 598 497	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	14 888 266	MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	7 095 998	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	37 563 540	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	37 516	MN		MO	
		Matériel de transport					IV		MP	331 804	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	1 629 665	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV	796 020	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	927 994	NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG	64 869 300	NH		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX	1 509	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B	12 046 661	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	60 952	2E	60 952	2F	1 479 696	2G		
	TOTAL IV					I3	60 952	NJ	60 952	NK	13 527 866	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	60 952	ØK	60 952	ØL	82 603 723	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2020 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **CONSERVES FRANCE**

Néant

Exercice N clos le : **30/06/2020**

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 720 090	PF	17 224	PG		PH	2 737 314
Terrains		PI	440 185	PJ	4 816	PK		PL	445 001
Constructions	Sur sol propre	PM	13 688 802	PN	106 433	PO		PQ	13 795 234
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3 988 602	PW	224 113	PX	86	PY	4 212 629
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	24 973 061	QA	1 185 258	QB	98 611	QC	26 059 707
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 197	QE	494	QF		QG	32 691
	Matériel de transport	QH	567 014	QI	4 779	QJ	256 231	QK	315 562
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 506 907	QM	50 352	QN	682	QO	1 556 577
	Emballages récupérables et divers	QP	749 246	QR	13 186	QS		QT	762 432
TOTAL III		QU	45 946 013	QV	1 589 431	QW	355 610	QX	47 179 834
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	48 666 103	ØP	1 606 655	ØQ	355 610	ØR	49 917 148

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL IV										
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	133 536		Z9 29 135	Z8 104 401
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	280 000	4B	10 000	4C	60 000	4D	230 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 668 000	4Y		4Z	85 978	5A	1 582 022
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	2 163 700	5X		5Y	2 163 700
TOTAL II	5Z	1 948 000	TV	2 173 700	TW	145 978	TX	3 975 722	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	4 500 000	Ø7		Ø8		Ø9	4 500 000
	Sur stocks et en cours	6N	160 460	6P	97 476	6R		6S	257 935
	Sur comptes clients	6T	11 656	6U		6V		6W	11 656
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	4 672 116	TY	97 476	TZ		UA	4 769 591	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 620 116	UB	2 271 176	UC	145 978	UD	8 745 313	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	97 476	UF	85 978			
			UG		UH				
			UJ	2 173 700	UK	60 000			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	1 448 764	UR	62 886	US	1 385 878			
	Autres immobilisations financières		UT	30 932	UV	30 932	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	12 297		12 297					
	Autres créances clients		UX	12 737 153		12 737 153					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 700		2 700					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires		VM	1 162 589		367 453		795 136		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	548 072		548 072				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	345 115		345 115				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	722 054		722 054					
	Charges constatées d'avance		VS	265 084		265 084					
	TOTAUX			VT	17 274 759	VU	15 093 745	VV	2 181 014		
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	33 502							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	60 952							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	977 641		977 641					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 425 790		1 264 520		3 161 270			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 687 945		26 687 945						
Personnel et comptes rattachés		8C	829 972		829 972						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	887 341		887 341						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	245 517		245 517					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	444 695		444 695					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	7 019 173		7 019 173						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 545 314		5 545 314						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	47 063 387	VZ	43 902 117		3 161 270			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 264 520							

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE										Néant <input type="checkbox"/>		
										Exercice N, clos le : 30/06/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WI	2 240 372
	Amendes et pénalités										WJ	22 711
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE										WL	8 299
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme											
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*											
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*											
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)										SU		
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)										SX		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)										SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
TOTAL I										WR	2 359 127	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	149 742	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :											
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement*											
	Abatement sur le bénéfice et exonération des plus-values											
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)										X9	
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)										YA		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)										YB		
Créance dérogée par le report en arrière du déficit										ZI		
Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite										YH		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)										YC		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)										YD		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
TOTAL II										XH	2 572 036	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL										XN		
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XO	212 909	

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	31 507 119	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	31 507 119	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	212 909	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	31 720 028	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	1 582 022	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	85 978
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9B	2 163 700	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)	9S	76 672	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	2 240 372	YO
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(13 846 294)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserves légales	ZB	
							- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 914 669)		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	ØF	(16 760 963)		Report à nouveau	ZG	(16 760 963)		
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				
					TOTAL II			ZH	(16 760 963)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	867 958		
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	731 610	XQ	923 545		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 382 151		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		ST	11 553 904		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	14 727 558		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	463 058		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		9Z	800 221		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 263 279		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	8 074 408		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	6 126 256		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019) *						ØB	7 422 078		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,12 %		
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE

 Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	1	2	3	4	5	6	
I - Immobilisations *	1	RACKS DE STOCKAGE	16 673		13 163		3 510
	2	TAPIS CATELLI HS	86 131		86 131		
	3	VENTE TRACTEURS HS	25 731		25 731		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
	7	8	9	10			11	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	3 413	(97)	(97)				
	2	5 850	5 850	5 850				
	3	13 330	13 330	13 330				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			19 083				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)							

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : CONSERVES FRANCE Néant

Exercice ouvert le : 01/07/2019 et clos le : 30/06/2020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		244
dont apprentis	YF		2
dont handicapés	YG		11
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		103 297 254
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		103 297 254

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH		27 055
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		383 484
Subventions d'exploitation reçues	OF		162
Variation positive des stocks	OD		1 176 892
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		1 587 592

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		69 959 445
Variation négative des stocks	OQ		6 238 643
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		13 804 013
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		191 935
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		78 991
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Total 3	OJ		90 273 027

IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	14 611 819

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		14 611 819

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EY	<input type="checkbox"/>	
--	----	--------------------------	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		103 297 254
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	01/07/2019
	au	GZ	30/06/2020
Date de cessation	HR		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Conserves France

Société Anonyme au Capital de 28.455.000 EUROS
Siège Social : Domaine du grand Frigolet 13150 TARASCON
706 220 548 RCS TARASCON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 20 octobre,
A 11 heures,

Les actionnaires de la société CONSERVES FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur l'établissement situé à Escoute - 47140 St Sylvestre sur Lot, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à tous les actionnaires titulaires de titres nominatifs.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent à l'Assemblée Générale en entrant en séance. Elle a été complétée par le secrétaire, des actionnaires assistant à la séance par visioconférence ainsi que ceux ayant donné pouvoirs ou ayant voté par correspondance.

1/ Désignation des Membres du bureau

L'assemblée est présidée par Monsieur Pier Paolo ROSETTI en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Roberto MAFFI, représentant la société CONSERVE ITALIA, membre représentant le plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Riccardo ROVINETTI, Directeur Financier, Monsieur Davide MAZZACURATI, Directeur Administratif et Madame Salvadora CANAYER, Responsable comptable, assistent à la réunion par vidéoconférence.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes, représentée par Madame Claudie LECERF, dûment convoquée est présente, par visioconférence.

Madame Rosita CASTILLO est invitée à assister à l'assemblée et en assure le secrétariat.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise, Messieurs CECCHINI et RAHARIMANANTENA sont présents.

2/ Feuille de présence et constatation du quorum

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote, comme totalisant 1 895 304 Actions auxquelles sont attachées 1 895 304 Voix sur les 1.897.000 actions composant le capital social, soit 99,91 %.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



3/ Rappel de l'ordre du jour

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre contenant l'avis de convocation adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs,
- Une copie de la lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence de l'Assemblée et la liste des associés,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 30 juin 2020, ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

4/ Lecture des Rapports et autres documents

Il est ensuite donné lecture des rapports et autres documents qui doivent être présentés aux actionnaires.

Monsieur le Président demande à Madame CANAYER de donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2020.

Sur invitation du Président, Madame Claudie LECERF donne lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

5/ Débats et Vote des résolutions

Après lecture de ces rapports, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les questions à l'ordre du jour et des explications données.

Nous n'avons relevé aucun événement majeur exposant la société à d'éventuels risques liés à la pandémie du Covid-19, après la date d'arrêté des états financier.

Puis Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation Des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 2 422 294 €.

Conformément à l'article 223 Quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 13 903 €.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et au Président Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 422 294 € en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur.

Conformément à l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Observation est faite que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote.

L'Assemblée Générale prend acte de la continuation des conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, renouvelle pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 30 juin 2026, les mandats d'Administrateur de Monsieur ROSETTI et de Monsieur BRIGNANI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoir pour accomplir les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, que les membres du bureau ont signé après lecture.

Le Scrutateur



Le Président



Le Secrétaire



CONSERVES FRANCE SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2020)

CONSERVES FRANCE SA

Domaine du Grand Frigolet

CS 20045

13151 Tarascon Cedex

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONSERVES FRANCE SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'évaluation des actifs sur la société Saint-Mamet telle que décrite dans la note 1.1 de l'annexe demeure fortement dépendante de la réalisation des plans d'affaires sur lesquels elle repose et fera nécessairement l'objet d'une mise à jour au cours des exercices futurs.
- Le maintien du soutien financier du groupe Conserve Italia exposé dans les notes 1.2 et 3.9 de l'annexe qui sous-tend l'application du principe de continuité d'exploitation.
- La sanction prononcée à l'encontre de la société Conserve France par l'Autorité de la Concurrence telle qu'exposée dans les notes 1.3 et 1.5 de l'annexe
- L'absence d'impact significatif de la crise sanitaire liée au Covid-19 telle que mentionnée dans la note 1.4 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Claudie Lecerf



Conserves France

une société du groupe



Conserve Italia

*COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉS AU 30/06/2020*

Désignation de l'entreprise : CONSERVES France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Numéro SIRET* : 70622054800061		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 30/06/2020		30/06/2019				
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA		0	0			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0		
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0		
		Concession, brevets et droits similaire	AF	AG	1 283 026	1 209 165	73 861	91 085
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 923 531	1 528 149	1 395 382	1 395 382
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			0	0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 598 497	445 001	1 153 496	1 158 312
		Constructions	AP	AQ	21 984 264	18 007 863	3 976 401	3 774 614
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	AS	37 563 540	26 059 707	11 503 833	11 187 720
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 795 005	2 667 262	127 743	167 683
		Immobilisations en cours	AV	AW	927 994		927 994	1 142 807
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY			0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT			0	0
		Autres participations	CU	CV	1 509		1 509	1 509
Créances rattachées à des participations		BB	BC			0	0	
Autres titres immobilisés		BD	BE	12 046 661	4 500 000	7 546 661	7 546 661	
Prêts		BF	BG	1 448 764		1 448 764	1 478 214	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	30 932		30 932	30 932	
TOTAL (II)		BJ	BK	82 603 723	54 417 148	28 186 576	27 972 920	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 149 520	257 935	3 891 584	4 315 154
		En cours de production de biens	BN	BO	1 191 259		1 191 259	359 294
		En cours de production de services	BP	BQ			0	0
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS	19 158 179		19 158 179	24 725 801
		Marchandises	BT	BU			0	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 661		14 661	7 255	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés* (3)	BX	BY	12 749 450	11 656	12 737 794	6 416 770
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 765 868		2 765 868	3 649 931
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			0	0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			0	0
Disponibilités		CF	CG	1 660 971		1 660 971	1 853 702	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	CI	265 084		265 084	246 799	
	TOTAL (III)	CJ	CK	41 954 991	269 591	41 685 400	41 574 706	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL		104 401		104 401	133 536	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				0	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	54 686 739	69 976 376	69 681 161		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		(3) Part à plus d'un an				
CP		CR						
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 11937 * 03

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

2

BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise :		CONSERVES FRANCE		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		30/06/2020	30/06/2019	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	28 455 000	28 455 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>	DC	9 299 390	9 299 390
	Réserve légale (3)	DD	91 400	91 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>	DF	242 453	242 453
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>	DG		
	Report à nouveau	DH	-16 760 983	-13 846 294
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-2 422 294	-2 914 669
	Subvention d'investissement	DJ	32 281	44 835
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	18 937 267	21 372 115
	Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)	DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 393 700	280 000
	Provisions pour charges	DQ	1 582 022	1 668 000
	TOTAL (III)	DR	3 975 722	1 948 000
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 403 431	6 125 683
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 687 945	28 202 262
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	2 407 525	2 391 386
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	12 564 487	9 641 715
Compte régularisé	EB			
TOTAL (IV)	EC	47 063 387	46 361 046	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	69 976 376	69 681 161	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D	9 299 390	9 299 390
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 902 117	41 935 256	
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	960 712	412 755	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CONSERVES FRANCE						
		30/06/2020						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	30/06/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	0	
	Production vendue	biens*	FD	69 730 525	FE	30 851 041	FF	100 581 566
			services*	FG	2 331 558	FH	384 129	FI
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	72 062 083	FK	31 235 170	FL	103 297 254	92 203 057
	Production stockée*					FM	-4 735 657	1 058 511
	Production immobilisée*					FN	383 484	425 205
	Subvention d'exploitation					FO	162	107
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	302 439	515 744
	Autres produits (1) (11)					FQ	27 055	115 127
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 274 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	69 959 445	67 182 937
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	326 094	-636 180
	Autres achats et charges externes (3) (5bis)*					FW	14 727 558	14 282 829
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	1 263 279	1 298 525
	Salaires et traitements*					FY	7 728 817	7 828 249
	Charges sociales (10)					FZ	2 798 236	2 823 834
	dotations d'exploitation	- sur immobilisations :	}	- dotations aux amortissements*		GA	1 635 790	1 564 766
				- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	97 476	28 129		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	78 991	82 713	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	98 615 696	94 455 802
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	659 051	-136 049
Opérations en nature	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	312	332
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		500 000
	Différences positives de change					GN	833	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 145	500 333
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		2 250 000
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	680 298	702 557
	Différence négative de change					GS	21	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	680 319	2 952 557
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-679 174	-2 452 225
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	-20 123	-2 590 274

CONSERVES FRANCE SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2020

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la société regroupe l'achat, la transformation, la mise en conserves et la commercialisation de légumes et de tout autre produit alimentaire dérivé.

1. Evaluation des obligations vers la Société Saint Mamet

On rappelle qu'à la suite d'une procédure de conciliation homologuée par le Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 20 juillet 2018, la société Saint Mamet a été cédée par l'ancien actionnaire Florac, au Fond d'investissement Hivest Capital Partners ; les actions Saint Mamet détenues par Conserves France, ont été cédées à ce nouvel investisseur et les échéances des emprunts obligataires de K€ 7 000 et de K€ 4 500 ont été reportées respectivement au 31 décembre 2025 et au 30 septembre 2026.

La dépréciation de K€ 2 250 constatée au 30 juin 2018 sur l'emprunt obligataire remboursable en actions de K€ 4 500 a été complétée au 30 juin 2019 pour représenter la totalité de la créance. Malgré la hausse de l'endettement de la société Saint Mamet depuis l'exercice précédent, aucune dépréciation nouvelle n'a été constatée en raison de la possibilité d'amélioration des performances de la société, jusqu'à la date d'échéance des obligations simples fixée au 31/12/2025.

2. Continuité d'exploitation et soutien financier du groupe Conserve Italia

Ce soutien a été confirmé pour les 12 mois à venir dans une lettre de confort signée en faveur de la société par la direction de Conserve Italia SCA en date du 17 septembre 2020.

3. Autorité de la concurrence

La procédure ouverte en septembre 2015 par l'Autorité de la concurrence s'est conclue le 17 décembre 2019 par la condamnation de la société Conserves France à une amende de K€ 1 967, solidairement avec la société Conserve Italia.

Bien que la société ait fait appel de la décision, l'amende et les intérêts de retard de 10 % ont fait l'objet d'une provision pour risques dans les comptes au 30 juin 2020.

4. Pandémie COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice.

La société n'a cependant été que très peu impactée par cette crise. Les sites ont continué à fonctionner et la production n'a jamais été arrêtée et il a même été constaté une augmentation du chiffre d'affaires pendant la période de confinement. Les mesures mises en place par le Gouvernement ont été très peu utilisées.

Dans ce contexte, la direction de la société n'a pas identifié de risque de perte de valeur des actifs de la société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020 ou de risque sur la continuité d'exploitation lié à la crise sanitaire.

5. Evènements postérieurs à la clôture

En août 2020, suite à la décision de l'Autorité de la concurrence (cf I.3 ci-dessus), la société a débuté une négociation avec la Direction des Créances Spéciales du Trésor, à l'issue de laquelle a été arrêté un échéancier de règlement qui prévoit un paiement cumulatif de 900 000 €, divisé en 6 trimestrialités de 150.000 € chacune. Le 1^{er} versement est prévu le 1 mai 2021 et le dernier versement le 1 août 2022.

La situation sera réétudiée lorsque la décision de la Cour d'Appel de Paris, attendue à titre indicatif pour Juin 2022, sera connue.

En contrepartie, la société s'est engagée à garantir la créance du Trésor par une hypothèque conventionnelle constituée sur une partie du site de Tarascon, pour un montant de M€ 2,2.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte tenu de l'appartenance au groupe Conserve Italia,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles acquises jusqu'au 30 juin 1988 qui figurent à l'actif pour leur valeur réévaluée.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les marques et les fonds commerciaux enregistrent les éléments incorporels acquis qui encourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Ces marques et fonds sont considérés comme ayant une durée d'utilisation non limitée. Conformément au règlement ANC n° 2015 06, ils ne sont donc pas amortis, mais des tests de dépréciation sont mis en œuvre.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'utilisation des logiciels informatiques est de 3 à 5 ans. Les fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production, le cas échéant, à l'exception de celles acquises avant le 30 juin 1988, qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre de K€ 12 449, dont K€ 3 149 a été incorporé au capital par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 1990.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation des biens ainsi que les modalités d'amortissement sont les suivantes :

	Durées	Mode
Constructions	30 ans	Linéaire
Installations techniques matériel et outillage	5 à 35 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans	Linéaire

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation a été constituée en cas de perte de valeur.

2.4 Stocks

Les stocks de marchandises et matières premières sont évalués au coût réel d'achat suivant la méthode du PUMP.

Les encours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

2.5 Créances clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change.

2.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

2.8 Subventions d'exploitation et/ou subventions d'investissement

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat courant au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées.

Les subventions d'investissement, obtenues sans clause résolutoire ou suspensive, pour participer au financement d'une immobilisation amortissable, sont prises en compte en résultat exceptionnel sur la même durée et sur le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation ainsi acquise.

2.9 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.10 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.11 Chiffre d'affaires

Les ventes de produits finis et marchandises sont enregistrées en produit au moment de la livraison du bien, selon les dispositions spécifiques de chaque commande. Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients autres que les accords promotionnels ponctuels et prestations de services, généralement facturés par les distributeurs, qui sont classés en autres achats et charges externes.

2.12 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération.

Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

a. Valeurs brutes

En K€	30 juin 2019	Acquisitions	Cessions	30 juin 2020
Fonds commercial	2 923	-	-	2 923
Concessions, brevets et droits similaires (*)	1 283	-	-	1 283
Total	4 206	-	-	4 206

(*) Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués de logiciels informatiques.

b. Amortissements

En K€	30 juin 2019	Augmen- tations	Diminutions	30 juin 2020
Fonds commercial	1 528	-	-	1 528
Concessions, brevets et droits similaires	1 192	17	-	1 209
Total	2 720	17	-	2 737

Le fonds commercial a fait l'objet d'une dépréciation partielle à hauteur de K€ 1 528.

3.2 Immobilisations corporelles

a. Valeurs brutes

En K€	30 juin 2019	Acquisitions	Cessions	30 juin 2020
Terrains	1 598	-	-	1 598
Constructions	21 452	533	(1)	21 984
Installations techniques, et matériel	36 161	1.505	(102)	37 564
Installations générales, agencements divers	38	-	-	38
Matériel de transport	588	-	(256)	332
Matériel de bureau et informatique	1 616	15	(1)	1 630
Emballages récupérables et divers	781	14	-	795
Immobilisations corporelles en cours	1 143	928	(1 143)	928
Total	63 377	2 995	(1 503)	64 869

b. Amortissements

En K€	30 juin 2019	Dotations	Reprises	30 juin 2020
Agencements terrains	440	4	-	444
Constructions	17 678	331	-	18 009
Installations techniques, et matériel	24 973	1 186	(99)	26 060
Installations générales, agencements divers	32	-	-	32
Matériel de transport	567	5	(256)	316
Matériel de bureau et informatique	1 507	50	-	1 557
Emballages récupérables et divers	749	13	-	762
Total	45 946	1 589	(355)	47 180

3.3 Immobilisations financières

a. Tableau de variation

En K€	30 juin 2019	Acquisitions	Cessions	30 juin 2020
Filiales et participations	2	-	-	2
Autres titres	12 046	-	-	12 046
Prêts	1 448	-	-	1 448
Autres immobilisations financières	31	-	-	31
Valeurs brutes	13 355	-	-	13 355
Filiales et participations	-	-	-	-
Autres titres	(4 500)	-	-	(4 500)
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-
Dépréciation	(4 500)	-	-	(4 500)
Valeurs nettes	9 055	-	-	9 055

Les obligations Saint Mamet sont à échéance comme suit :

	Prix de souscription	Echéances
Obligations ordinaires	7 000	31 décembre 2025
Obligations remboursables en actions	<u>4 500</u>	30 septembre 2026
	<u>11 500</u>	

Les prêts représentent principalement les versements effectués dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Leur durée est de 20 ans.

Les dépôts et cautionnement s'élèvent à K€ 31 au 30 juin 2020.

b. Filiales et participations

En K€, sauf stipulation spécifique	Capital social	Autres capitaux propres	Quote- part détenue	Valeur comptable	Chiffre d'affaires	Résultat 31/12/2109	Dividende reçu
S.C.A Saint Sylvestre	2	100	99,00 %	1,5	4	8	-

3.4 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an, à l'exception d'un montant de K€ 2 244 (K€ 2 578 au 30 juin 2019) exclusivement constitué par les prêts 1% logement (K€ 1 449) et diverses créances sur le trésor (K€ 795), et d'un montant brut de K€ 11 500 (K€ 7 000 net) constitué par les obligations Saint Mamet.

3.5 Capitaux propres

Le capital social s'élève à € 28 455 000 et se compose de 1 897 000 actions au nominal de € 15 chacune, détenues à hauteur de 99,77% par la société Conserve Italia SCA.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

	K€
Capitaux propres au 1^{er} juillet 2019	<u>21 372</u>
Subvention d'investissement rapportée au résultat	(13)
Résultat de l'exercice	<u>(2 422)</u>
Capitaux propres au 30 juin 2020	<u>18 937</u>

3.6 Provisions

En K€	30 juin 2019	Variations de l'exercice			30 juin 2020
		Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	
Provision pour litiges	280	10	(60)	-	230
Provision pour risques divers (*)	-	2 164	-	-	2 164
Provision pour avantages différés aux salariés	1 668	-	-	(86)	1 582
TOTAL	1 948	2 174	(60)	(86)	3 976

(*) cf note 1.3 – Faits caractéristiques de l'exercice

3.7 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Autorisations au 30 juin 2020	30 juin 2020	30 juin 2019
Découverts bancaires et crédits à court terme	14 800	2 226	413
Intérêts courus sur emprunt		17	23
Emprunts à moyen terme		3 161	4 425
		5 404	6 126

3.8 Echéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de K€ 3 161 correspondant aux crédits à moyen terme (K€ 4 426 au 30 juin 2019).

Le montant des encaissements clients non remontés aux facteurs de K€ 5 229 (K€ 2 378 au 30 juin 2019) est inclus dans les autres dettes.

3.9 Dettes et créances avec les entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	30 juin 2020	30 juin 2019
Créances clients et comptes rattachés	8 243	5 186
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(17 463)	(16 010)
Autres dettes	(7 020)	(7 020)
Total	(16 240)	(17 844)

La ligne "Autres dettes" inclut une avance en compte courant de la société-mère Conserve Italia SCA d'un montant de K€ 7 000 au 30 juin 2020.

Il n'y a pas d'autre transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché et visée par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En K€	2019/2020	2018/2019
France	72 062	66 117
Export	31 235	26 086
Total	103 297	92 203

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

En K€	2019/2020	2018/2019
Produits d'exploitation	19 794	16 447
Charges d'exploitation	(30 932)	(27 758)
Charges financières	(149)	(153)
Total	(11 287)	(11 464)

4.3 Produits et charges financiers

En K€	2019/2020	2018/2019
Intérêts financiers (nets)	(417)	(456)
Commissions d'affacturage	(263)	(246)
Différences de change	-	-
Reprise sur prov. Dépréciation actions Saint Mamet	-	500
Dépréciation des titres	-	(2 250)
Total	(680)	(2 452)

4.4 Produits et charges exceptionnels

En K€	2019/2020	2018/2019
Reprises / (dotations) litiges prud'homaux (net)	50	68
Subvention d'investissement rapportée au résultat	13	13
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(320)	(147)
Provision risques et charges	(2 164)	-
Autres produits (charges) exceptionnels	-	98
Perte sur cession des actions Saint Mamet	-	(500)
Plus-value / (moins-value) de cession	19	146
Total	(2 402)	(324)

4.5 Situation fiscale latente

En K€	30 juin 2020	30 juin 2019
<i>Accroissements de la charge future :</i>		
Néant		
<i>Allègements de la charge future :</i>		
Contribution sociale de solidarité	77	64
Provision pour avantages différés aux salariés	1 582	1 668
Provision pour plan de sauvegarde de l'emploi		
Déficits reportables	31 720	31 507
Total base	33 379	33 239
Allègement/(Accroissement) de la charge future d'impôt	8 347	8 312

L'incidence sur l'impôt indiquée ci-dessus a été calculée au taux de 25%, à l'exception de l'incidence sur l'impôt de la contribution sociale de solidarité pour laquelle un taux de 28% a été retenu.

4.6 Ventilation de l'impôt

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société Conserves France sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Conserve Italia Soc. Coop. Agr. avec siège en Via Paolo Poggi 11, 40068, San Lazzaro di Savena (BO), Italie.

5.2 Autres engagements hors-bilan

Avals, cautions et garanties donnés : K€ 4 443

Dont garanties par des sûretés réelles : K€ 4 443 concernant l'usine de St Sylvestre dans le cadre de l'emprunt moyen terme GE Capital.

En cours de créances remises aux factors : K€ 11 527 au 30 juin 2020.

Lettre de patronage forte de Conserve Italia auprès de la banque Monte Paschi Siena à hauteur de K€ 4 090

Clause de retour à meilleure fortune :

Un abandon de créances de K€ 2 000 a été consenti le 30 juin 2016 par la société Conserve Italia à la société Conserves France, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Ce retour à meilleure fortune serait constitué par la réalisation de bénéfices nets comptables cumulés à compter de l'exercice clos le 30 juin 2017 au moins égaux à un million d'Euros

Hypothèque conventionnelle pour K€ 2 276 constituée sur l'entrepôt de l'usine de Tarascon auprès de la direction des créances du trésor dans le cadre de la condamnation prononcée par l'Autorité de la Concurrence envers la société. Cf note I.3.

5.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération totale allouée aux dirigeants au titre de l'exercice 2019/2020, à raison de leur fonction, n'est pas mentionnée car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

5.4 Effectif moyen

	30 juin 2020	30 juin 2019
Cadres et assimilés	21	20
Agents de maîtrise	70	72
Employés et ouvriers	154	171
Total	245	263